

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY, Jean-Charles BEYNE, Fantine BRUNEAU, Marie-Hélène CHAUQUET, Jacqueline COUFFY-AUROUX, Wilfried DUTERTE, Herik ERMISER, Marie-José GUIGNABEL, Cédric PETIT, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VASSORT, Michel MAZALEYRAT, Sandra CHARRIERE, Sinem ERGUN

Excusée : Caroline BISSIERE

Procurations : Joël BEZANGER à Ph BRUGERE, Xavier ROUGERIE à Michel MAZALEYRAT

Date de la convocation : 9 septembre 2026

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H05

DELIBERATION N° 2026-05-02 B – URBANISME

Approbation d'un transfert de propriété foncière

Monsieur Jean-Pierre SAUGERAS, conseiller municipal, informe les membres du conseil que le Syndicat des Marchands de Vin manifeste l'intention de transférer dans le domaine communal, l'intégralité de la propriété de l'immeuble sis 2 rue de Panazol à MEYMAC. En effet, l'association se réunit de moins en moins et son Président lui a fait part, en assemblée, de transférer la propriété du local et de l'appartement, à la Commune.

J-P SAUGERAS propose un vote de principe consistant à accepter cette donation (ou toutes autres formes d'actes) étant entendu que le budget communal devra supporter l'intégralité des frais liés.

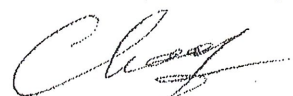
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'UNANIMITE :

AUTORISE le Maire à étudier avec l'Association, toutes les formalités utiles pour qu'un transfert de propriété puisse avoir lieu au profit de la Commune, relative à l'immeuble cadastré n°78 section AE

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits dans la prochaine Décision Modificative budgétaire de l'exercice 2026

La Secrétaire de séance,

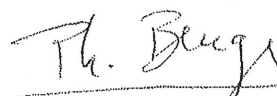


Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,

Le 07 Octobre 2024

Le Maire,



Philippe BRUGERE

